

---

**Protection de la  
Population Civile et Personnes Vulnérables**

dans  
**les Conflits Armés**  
par le

**Droit international humanitaire**

04.11.2025  
**HETS - FR**

---

---

# Protection par le Droit – bases légales

## > Droit international humanitaire (DIH)

- Le DIH est un ensemble de règles qui visent à limiter les effets des conflits armés
  - Il protège en particulier les individus qui ne participent pas - ou ne participent plus - aux combats => population civile, blessés de guerre, prisonniers de guerre.
  - Il limite le choix des moyens et méthodes de guerre
-

---

## >> Les 4 Conventions de Genève de 1949 et les Protocoles Additionnels I & II de 1977

- CG I : blessés & malades
  - CG II : naufragés, b & m
  - CG III : prisonniers de guerre
  - CG IV: personnes civiles, internés civils
  
  - PA I : *renforce la protection* dans les conflits armés internationaux
  - PA II : *renforce la protection* dans les conflits armés non-internationaux
-

# >> Aspects spécifiques de la protection conférée par les 4 CG 1949 et PA I & II 1977

## ■ TRAITEMENT HUMAIN :

- Prohibés en tout temps: *torture, mutilations, peines corporelles; atteintes au bien-être physique et mental; prise d'otages; acte de terrorisme; viol; contrainte à la prostitution ...*
- Les enfants : *recevront education; regroupement familial (si séparés); interdiction de recrutement et de prendre part aux hostilités (moins de 15 ans – convention spéciale : moins de 18 ans);*

## ■ MISSION MEDICALE / BLESSES, MALADES, NAUFRAGES :

- Obligation générale de : *respecter, soigner et protéger les blessés, malades et naufragés;*
- Obligation générale de : *respecter et protéger le personnel sanitaire et la mission médicale;*

## ■ POPULATION CIVILE :

- Interdiction : de *prendre pour cible la population civile; de terroriser la population civile;*
- Protection des *biens indispensables à la survie* de la population civile; des *biens culturels* et de culte;
- Interdiction *des déplacements forcés* des populations civile;

---

## >> Champs d'application du DIH

- Le DIH s'applique dans les situations de:
    - Conflit armé international
    - Conflit armé non-international (« guerre civile »)
  
  - Le DIH ne s'applique pas dans les situations de tensions internes ou de troubles intérieurs, comme les émeutes ou les actes sporadiques de violence, qui ne sont pas considérés comme des conflits armés
-

---

## >> **Autres Conventions relatives au Droit Humanitaire International**

*Il existe nombreuses autres normes juridiques internationales / conventions internationales qui font partie du Droit Humanitaire International et qui ont pour but de prévenir ou limiter les effets désastreux de la guerre – exemples:*

- Convention sur l'interdiction des armes biologiques, 1925 / 1972
  - Convention sur certaines armes classiques (interdiction ou limitation) qui produisent des effets traumatiques excessifs ou frappent sans discrimination, 1980 – exemples: armes incendiaires, armes à laser aveuglantes, etc.
  - Convention sur l'interdiction des armes chimiques, 1992
  - Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, 1997
  - Convention sur les armes à sous-munition, 2008
  - Traité sur le commerce des armes, 2013
  - Traité d'interdiction des armes nucléaires, 2017
-

## > **Droits des réfugiés** ( très bref aperçu )

La Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et le Protocole additionnel "Protocole de New York" de 1967

- Définissent les droits et les devoirs des réfugiés sur le territoire de leur pays d'accueil
- Contiennent une définition du terme de réfugié, une série de droits fondamentaux dont bénéficient les réfugiés et le principe de non refoulement que les pays d'accueil doivent respecter
- La Convention s'adresse à l'origine aux réfugiés de la Deuxième Guerre Mondiale, le Protocole a permis de l'étendre à d'autres horizons géographiques et temporels
- Personnes exclues du statut de réfugié: personnes qui ont commis un crime contre la paix, un crime de guerre, un crime contre l'humanité, un crime grave de droit commun ou qui se sont rendues coupables d'agissements contraire aux buts et principes de l'ONU

---

## > Droits de l'homme (DH) ( très bref aperçu )

La Déclaration universelle des droits de l'Homme a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948 à Paris

- Les DH sont un ensemble de règles sur la base desquelles les individus ou les groupes peuvent exiger un certain comportement ou des avantages de la part des États
  - Les DH sont inhérents à chaque individu
  - Les DH s'appliquent :
    - en temps de paix : les DH dans leur intégralité
    - en situation de conflits armés: les DH fondamentaux uniquement
-

# > le DIH – pertinence et érosion du respect !?

- Valeur universelle du DIH

- >
- >
- >

- Pertinence du DIH

- >
- >
- >

- Faiblesse du DIH

- >
- >
- >

# > le DIH – pertinence et érosion du respect !?

## ■ Valeur universelle du DIH

- > oui, codification par la communauté internationale...
- > ...mais réticence des états à «l'ingérence» dans affaires internes – souveraineté nationale !
- > ....

## ■ Pertinence du DIH

- > oui, le DIH est un ensemble de règles et principes indispensable et crucial
- > mais sujet à développement et adaptation aux nouvelles réalités...  
....robots tueurs, intelligence artificielle, guerre cybernétique...

## ■ Faiblesse du DIH

- > violations du DIH – impunité
- > justice pénale internationale piétine
- >.....

---

# 4 Groupes de Travail

- 1. Blessés & Malades & Hôpitaux
  - 2. Enfance & Familles & Nouvelles Familiales
  - 3. Traitement des Personnes Protégées
  - 4. Biens à Caractère Civil
-